



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 56472

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de réforme du code de la mutualité. Les associations du monde combattant s'inquiètent de l'avant-projet de réforme du code de la mutualité qui ouvrirait la retraite mutualiste du combattant au secteur marchand, ce qui serait contraire au caractère spécifique de cette retraite et remettrait en cause les principes de solidarité et de but non lucratif sur lesquels s'était fondé le législateur de la loi du 4 août 1923, qui a présidé à la création de la retraite mutualiste du combattant. Elle lui demande en conséquence quelle sera l'action du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56472

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 244

Question retirée le : 30 avril 2001 (Fin de mandat)